



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24900/Add.101
10 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 10 DECEMBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention des informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur des violations présumées de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 7 et le 9 décembre 1993, il semble que quatre vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors des vols auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas selon les dispositions du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) ou de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU conformément au paragraphe 2 de cette résolution. On trouvera dans l'annexe à la présente note verbale des précisions sur ces vols.

Le nombre total de violations présumées de l'interdiction des vols atteint désormais 1 035.

ANNEXE

Informations sur les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine sans autorisation de la Force de protection des Nations Unies

(7-9 décembre 1993)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
1054	8 décembre	2 h 45	3 h 07	(7 décembre : aucune violation n'a été signalée) Une patrouille AWACS a établi un contact radar à 10 kilomètres à l'est de Posusje avec un aéronef volant en direction du nord-est. Le contact a été perdu à hauteur de Vitez. Le vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-est 115 noeuds 5 600 pieds
1055	8 décembre	4 h 05	4 h 38	Une patrouille AWACS a établi un contact radar à 15 kilomètres à l'est de Gorni Vakuf avec un aéronef volant vers le sud. Le contact radar a été perdu à 12 kilomètres à l'est de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud 120 noeuds 1 200 pieds
1056	8 décembre	13 h 45	13 h 47	Des chasseurs de l'OTAN ont établi un contact visuel avec un hélicoptère Mi-8/HIP blanc, à 12 kilomètres au nord-est de Posusje. Le contact visuel avec l'hélicoptère a été perdu en raison des conditions météorologiques. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-ouest Inconnue Inconnue
1057	8-9 décembre	23 h 31	0 h 06	Une patrouille AWACS a établi un contact radar à 5 kilomètres au nord de Kiseljak avec un aéronef volant en direction du sud. Le contact a été perdu à hauteur de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud 95 noeuds 6 900 pieds